

ENVIRONNEMENT

Le préfet a signé pour l'incinérateur

Le futur incinérateur de Fos a reçu le feu vert des autorités préfectorales pour son exploitation, au lendemain de la consultation publique qui a vu les habitants de trois communes de l'agglomération de Fos s'opposer au projet. L'autorisation a été signée jeudi dernier par le préfet des Bouches-du-Rhône, Christian Frémont. En présentant ses vœux à la presse, la veille, celui-ci n'avait pas caché qu'il allait signer ce document. Il avait toutefois précisé que les deux projets à l'étude pour traiter les ordures de Marseille - celui de Fos et celui d'une méthanisation-compost présenté par le conseil général, ne seraient pas de trop pour remplacer la décharge d'Entressen.

PROCES

Accusée d'avoir tué son mari dans son lit

En 2000, le patron de l'Intermarché de Pernes, dans le Vaucluse, était tué dans sa chambre. Son épouse clame son innocence

Neuf jours de débats vont être nécessaires aux jurés de la cour d'assises de Vaucluse - présidée par Catherine Gay-Julien - pour se forger leur intime conviction et se prononcer sur la culpabilité d'Edwige Alessandri. Cette femme, âgée de 46 ans, accusée d'avoir au cours de la nuit du 16 au 17 juillet 2000, tué son mari Richard puis modifié la scène du crime, nie l'accusation. Elle aura pour soutien ses deux fils, constitués partie civile, mais avec elle dans son combat.

Pour éclairer ce meurtre qui s'est déroulé dans la chambre à coucher du couple, une quarantaine de "témoins" vont défiler à la barre. Autant dire que les faits ne sont pas, à l'issue d'une longue et minutieuse enquête, des plus limpides. A tel point qu'hier, à la veille du procès, les parties en présence ont appris que la présidente venait de mandater un expert légiste : sa mission est d'établir l'heure exacte de la mort !

Le 17 juillet 2000, peu après minuit, Edwige Alessandri téléphone aux pompiers pour les prévenir que son mari Richard, patron de l'Intermarché de Pernes-les-Fontaines, vient d'être tué par arme à feu. Les pompiers découvrent Edwige Alessandri nue et couverte de sang, réfugiée dans la salle de bain, en compagnie de ses fils, Yohann, 17 ans, né d'un premier mariage, et Brice, 12 ans. Le corps de Richard Alessandri repose sur le lit au premier étage. Il a été tué d'une décharge de chevrotines tirée à bout touchant. Mme Alessandri explique aux gendarmes que toute la famille était couchée lorsqu'aux



Photo du couple Alessandri. Edwige (à droite) est accusée d'avoir tué son mari, Richard (à gauche), en juillet 2000. Photo DR

environs de minuit elle a été réveillée par une "espèce de fracas" suivi d'une "forte détonation". Elle a vu alors la silhouette d'un homme portant un vêtement à carreaux qui aurait dit : "Merde, le coup est parti, tirez vous".

Déclarations contradictoires

La thèse de cambrioleurs étant rentrés dans la maison par la fenêtre de la cuisine ne satisfait pas les gendarmes qui estiment qu'il y a eu une mise en scène pour faire croire à une intrusion. Des contradictions dans les déclarations de Mme Alessandri et de ses deux fils, une tension existant dans le couple, un patrimoine estimé à 25 millions de francs (environ 3,8 millions d'euros), un contrat d'assurance vie contracté quinze jours

avant le meurtre, sont autant de pions avancés par le magistrat instructeur pour placer le 28 novembre 2000 Mme Alessandri et ses fils en garde à vue. L'un d'eux, Yohann Boguslaw craque et désigne sa mère comme étant l'auteur du coup de feu. Il précise qu'elle lui a demandé, ainsi qu'à son demi-frère Brice de "rester solidaires d'elle". Le meurtre, selon cette version, a eu lieu entre 22 h 30 et 23 heures. Yohann Boguslaw se rétracte le 6 décembre et met en cause la pression des gendarmes. Les conditions de la garde à vue sont l'un des éléments du "palmarès des bourdes" que va mettre en lumière M^{me} Roubaud pour démontrer l'innocence d'Edwige Alessandri. Une femme qui a toujours contesté avoir tué son époux, même lors d'une audition sous hypnose ordonnée par le juge. Bruno HURAU

METEO

Alerte à la neige sur la Provence

Il a neigé hier sur une partie des Alpes-de-Haute-Provence jusqu'aux abords de Manosque. Météo-France a d'ailleurs lancé un bulletin d'alerte. La vigilance orange pour la neige sur les Alpes-de-Haute-Provence est valable jusqu'à aujourd'hui 10 heures. Selon Météo-France, il aura neigé sur les Alpes toute la nuit de lundi à mardi. Météo-France prévoit 10 cm de neige vers 500 mètres d'altitude et 15 à 20 cm vers 800 mètres sur les Alpes-de-Haute-Provence. Il neigera aussi jusque dans les fonds de vallées alpines, à très basse altitude sur l'intérieur de la Provence. Soyez donc particulièrement prudent si vous devez vous déplacer aujourd'hui.

Photo Eric CAMOIN



FAIT DIVERS

Tué d'un coup de couteau à Villelaure

Samedi, vers 22h30, un habitant de Villelaure (Vaucluse) a retrouvé un jeune Pertuisien âgé de 21 ans allongé sur le trottoir d'une rue du centre-ville de Villelaure et grièvement blessé dans la région du cœur. La victime a été poignardée d'un seul coup de couteau et est décédée quelques heures plus tard à l'hôpital de Pertuis. Une autopsie devrait être pratiquée demain. L'enquête, confiée conjointement à la brigade de gendarmerie de Cadenet et celles des recherches d'Apt et de Marseille, n'exclut pour l'instant aucune piste. D'ici à la fin de la semaine, le procureur Deville du parquet d'Avignon devrait ouvrir une information judiciaire.

JUSTICE

Pour la première fois, un feu de forêt devant les assises

Les jurés du Var devront dire si Stéphane Audibert, un employé communal de 24 ans, est l'auteur d'un gigantesque feu, en juillet 2003 dans le massif des Maures. L'ancien pompier volontaire le nie

été 2003, la Provence est ravagée par les feux.

Les flammes passent et repassent dans le massif des Maures mais, cette année-là, elles tuent plusieurs pompiers. Devant l'ampleur du sinistre la justice met en place une cellule "Incendies 83". Quelques incendiaires seront ainsi identifiés, soupçonnés d'avoir allumé l'un des multiples feux de l'été. Stéphane Audibert, 24 ans, employé communal de La Motte, un village entre Le Muy et Draguignan, est interpellé en novembre. Le jeune homme comparait aujourd'hui devant la cour d'assises du Var. Dans le box, il niera être un pyromane. C'est la première fois qu'un jury populaire est appelé à juger l'auteur présumé d'un feu de forêt. La destruction, par incendie, de 1 960 hectares de forêt, de vignes, de matériels agricoles ou d'irrigation, reprochée à Stéphane Audibert, est considérée comme un crime du fait que dix pompiers ont été blessés en luttant contre les flammes durant quatre jours. Stéphane Audibert encourt vingt ans de réclusion criminelle.

Rancune

Selon l'accusation, il avait, le 28 juillet 2003, mis le feu à des végétaux alors que le risque incendie était, ce jour-là, exceptionnel. Le jeune homme conteste avoir été présent au lieu-dit Saint Michel d'Esclan, où le feu avait pris naissance mais ses déclarations ont beaucoup varié. Buvait-il un verre sur sa terrasse ou conversait-il avec son portable ? Seule certitude, Stéphane Audibert nourrissait une rancœur à l'encontre de l'association de chasse des Demoiselles dont le domaine a été ravagé

par le feu, l'objectif, semble-t-il, visé par l'incendiaire.

Chasseur depuis l'âge de seize ans - au point de préférer cet exercice à la fréquentation de l'école -, Stéphane Audibert et son père n'acceptaient pas un changement des règles prévoyant une participation financière pour les invités aux parties de chasse et une contribution financière pour les battues aux sangliers. Est-ce pour cette futilité que le massif des Maures a été défiguré ? A un membre des comités feux de forêt de La Motte, l'accusé avait lancé, parlant du domaine des Demoiselles : "C'est bien fait pour eux, c'est bien fait pour leur gueule, ces enculés, ils voulaient nous faire payer pour chasser !" Cinq mois après le feu, il remâchait encore sa rancune contre les chasseurs : "Bien fait, ça leur apprendra !"

Dans le village de La Motte, la rumeur désignait Stéphane Audibert avant que les gendarmes ne l'interpellent. Sa mère l'a estimé "le plus capable d'avoir allumé l'incendie. Ce serait une bêtise de plus".

L'instruction a analysé son rapport au feu. Pompier volontaire dès l'âge de 14 ans, il avait été écarté de ce corps, soupçonné d'avoir dérobé... la lampe du casque d'un sapeur. Son avocat, M^{me} Florence Leroux-Ghristi trouve un peu fort que ces anciennes fonctions de pompier volontaire apparaissent désormais comme un élément à charge. Les experts psychiatres n'ont pas décelé chez lui un rapport pathologique au feu. Les jurés du Var ont quatre jours pour dire si Stéphane Audibert aura le triste privilège d'être ou non le premier pyromane condamné par une cour d'assises.

Luc LEROUX



L'incendie avait détruit 1 960 hectares sur les territoires des communes de La Motte, du Muy, Callas et Roquebrune-sur-Argens. Dix pompiers furent blessés en luttant contre les flammes. Photo Bruno SOUILLARD

Des peines aggravées depuis 2004

Jusqu'à présent, seuls les tribunaux correctionnels jugeaient les affaires de feux de forêt. Frilosité des magistrats ? aucun pyromane n'avait jusqu'à présent jamais été présenté devant un jury populaire que notre société réserve aux infractions les plus graves. Stéphane Audibert fait les frais d'une politique de sévérité à l'égard des incendiaires même s'il n'est pas visé par le durcissement du code pénal intervenu en 2004.

Après les dramatiques et très meurtriers feux de l'été 2003, les peines encourues pour ce type d'infraction ont été revues à la hausse par la loi du 9 mars 2004, "portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité". Le fait de détruire la forêt est depuis cette date une circonstance aggravante, faisant d'un incendiaire l'auteur d'un crime et non plus d'un délit.

Si la loi a toujours puni de la réclusion criminelle à perpétuité la destruction de biens appartenant à autrui par l'effet d'une explosion ou d'un incendie lorsqu'elle a entraîné la mort, les lois Perben 2 ont revu les condamnations à la hausse dans les autres cas.

Désormais, l'incendiaire de forêts, landes ou marais encourt trente ans de réclusion criminelle lorsque le crime a été commis en bande organisée ou bien lorsqu'il a provoqué des blessures nécessitant une interruption temporaire de travail (ITT) supérieure à huit jours. La même infraction est punie de vingt ans lorsque l'ITT est inférieure à huit jours, et de quinze ans lorsqu'aucun blessé n'est à déplorer.

Cette sévérité accrue devrait, dans les prochaines années, conduire un plus grand nombre de pyromanes devant les cours d'assises.

L.L.

PELERINAGE

Deux Marseillais parmi les morts de la bousculade de La Mecque

Le président du Conseil régional du culte musulman annonce le décès de deux pèlerins et deux disparitions de Provençaux. Il déplore l'ignorance et dénonce des organisations "au rabais"

Dans la tragique bousculade de jeudi à Mina près de La Mecque qui a provoqué la mort de 363 pèlerins dont plusieurs Français, la région provençale compte au moins deux victimes, un homme et une femme habitant Marseille.

Hier en annonçant ces décès, Abderhamane Ghoul, président du Conseil régional du culte musulman (CRCM) en Pa-ca, qui accompagne actuellement un groupe de 220 pèlerins, et doit rentrer d'Arabie Saoudite jeudi, révélait que deux autres Marseillais étaient toujours portés disparus et confiait toute son inquiétude : "Je suis très choqué. Depuis quinze ans que je participe au pèlerinage à La Mecque, je n'avais pas vécu un tel drame. Je connais personnellement les victimes, et je regrette qu'elles se soient rendues à l'entrée du pont à cette heure là, précisément ce jour-là. Nous, nous étions sous les tentes où nous avons prié, et nous ne sommes allés à Mina que le soir, nous savions qu'entre 11h30 et 12h30, c'est la pire heure, celle où il y a le plus grand nombre de personnes. La bousculade a effectivement eu lieu à 12h, à l'entrée du pont, et les pèlerins se sont trouvés écrasés, ils sont morts sur le coup. Alors pourquoi ces



Selon le dernier bilan, 363 pèlerins sont morts jeudi dernier, à Mina, lors de cette bousculade. Photo AFP

personnes se trouvaient-elles là ? Qui les avaient informées ? L'ignorance, une mauvaise organisation et peut-être une volonté d'économie ont fait qu'elles n'avaient peut-être pas le choix, surtout si, comme beaucoup d'autres pèlerins, ils devaient prendre leur avion pour Marseille le soir même".

Le rôle des rabatteurs

Le président du CRCM met en

qui font référence, dénoncent également les "rabatteurs" et certaines méthodes douteuses d'organismes qui se créent parfois uniquement au moment du pèlerinage.

Ahmed Falhi, directeur de l'agence Fahli-Sélectours à Marseille cite l'exemple d'organismes non agréés qui proposent des séjours à prix très serrés, sans garanties : "Il y a des agences qui affrètent des avions auprès de compagnies aériennes plus ou moins fiables, et sur place l'hébergement annoncé, n'est pas assuré, des gens âgés se retrouvent dans des dortoirs, sans aucune organisation sur place. Mais ces agences proposent des prix plus bas que les agences reconnues qui offrent toutes les garanties à leurs clients, alors les gens vont vers eux. Nous le ressentons nettement, notre clientèle a baissé depuis quelques années".

Plus de trois mille pèlerins sont partis de l'aéroport de Marseille-Provence cette année pour participer au pèlerinage de La Mecque. Certains sont rentrés durant le dernier week-end, pour les autres, leur retour va s'échelonner durant toute cette semaine, et, contrairement aux problèmes rencontrés sur Paris, les vols ne sont, pour l'heure, ni annulés, ni retardés.

Catherine ESTEVE

Le cri d'alarme de SOS Pèlerin

Créée en mars 2005, "SOS Pèlerin" est une association laïque en charge d'améliorer les conditions de pèlerinages et de défendre les droits des pèlerins de toute croyance et de toute origine. Elle a recensé plus de 7 500 victimes d'arnaques et d'escroqueries en tout genre sur les 25 000 pèlerins français lors du pèlerinage à La Mecque en 2005. Cette année, elle dénonce le difficile retour des pèlerins : "66 % des vols sont annulés, retardés ou reportés", et déplore des prix trop élevés : 2 750 € (prix moyen) pour un séjour en vol charter et "un hébergement dont le confort et l'hygiène laissent à désirer". Le président de l'association Zakaria Nana estime qu'il est urgent de prendre des mesures pour palier les déficiences de certains opérateurs de voyage, et dresse le portrait type du pèlerin français : 60 à 65 ans, analphabète dans 60 % des cas, avec une majorité d'hommes (75 %).

SOS Pèlerin : 159 rue de Bercy Paris 12^e ☎ 06 21 93 62 90

C.E.

EN BREF

Récompense

Le 100 000^e chèque ciné-lecture remis à un lycéen de La Ciotat. Michel Vauzelle, président du Conseil régional, remettra aujourd'hui le 100 000^e chèque ciné-lecture à un élève du lycée Méditerranée. Lancé voilà trois ans, ce dispositif permet à des lycéens, apprentis, ou suivis par une mission locale, de bénéficier de bons d'un montant de 7 € pour les aider à acquérir des livres, ou de 4 € pour payer une partie des entrées de cinéma. Pas moins de 261 librairies et 91 cinémas sont associés à cette opération dans la région. Depuis peu les étudiants boursiers peuvent aussi y avoir recours. Il suffit pour cela de retirer un bulletin de commande dans les établissements scolaires, ou Crous, dans le réseau information jeunesse ou auprès des missions locales.

Innovation

Une technologie spatiale pour les personnes âgées. Une entreprise innovante basée à Nîmes (Gard) et appelée Data Health System (DHS), a reçu le Prix paneuropéen de la recherche, catégorie Innovation destinée au public, pour une montre-alarme. Elaboré en collaboration avec l'Agence spatiale européenne, cet appareil est capable de mesurer les variations de vitesse et de définir si la personne fait une chute. La montre pourra donc donner l'alerte sans que les personnes, le plus souvent âgées, n'aient besoin d'être conscientes. Grâce à un relais satellite, les secours seront immédiatement prévus. Cette montre devrait être mise sur le marché au mois de juin 2006.

EDUCATION

Le recteur relativise le bilan 2005 des 6^e

Après la publication dans La Provence de l'évaluation 2005 des connaissances en français et mathématiques à l'entrée en 6^e, le recteur de l'académie d'Aix-Marseille Jean-Paul de Gaudemar a commenté hier ce document, précisant en préambule "qu'il ne s'agit en aucun cas d'une évaluation bilan, mais d'une évaluation diagnostic destinée à fournir une photographie de la situation". Un outil de travail qui, selon lui, doit être utilisé "dans la perspective de ce que les enfants vont apprendre au collège". Un exemplaire est d'ailleurs remis à chaque établissement afin qu'il puisse "se situer au niveau national", mais surtout "tirer des enseignements sur sa stratégie et préparer un plan d'action". Il s'agit également de permettre aux écoles primaires de réfléchir à la façon dont leurs élèves doivent être préparés à aborder la 6^e. Le recteur en souhaite dès lors "une large diffusion", insistant sur "l'exploitation exhaustive" qu'en fait depuis quatre ans son académie ; institution "qui travaille et progresse depuis des années, sans faire de l'événementiel".

Des limites

"Notre stratégie à l'horizon 2010, est de réduire l'écart entre nos résultats et la moyenne nationale, sachant qu'il s'agit du seul indicateur de performance véritablement fiable". Le recteur attire en effet l'attention sur "les limites d'une évaluation dont le contenu change pratiquement tous les ans" et dont les résultats sont calculés "à partir d'un échantillon académique dont la marge d'erreur est de 3 points". En français notamment, "la variation des tests" aurait posé "des problèmes d'in-



Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie. Photo Jean-Eric ELY

terprétation". Un élève sur 4 n'a pas eu le temps d'exécuter les exercices d'écriture alors que ces derniers représentaient 25 % des items. "Le taux important de "non-réponse" ne signifie donc pas que les élèves ne savaient pas", fait remarquer Jean-Paul de Gaudemar en soulignant que son académie "concentre toutes les contraintes", à commencer par "la part de sa population scolaire en grande difficulté". De plus, arrivait cette année en 6^e, la première génération d'enfants formés aux nouveaux programmes du primaire. Jean-Paul de Gaudemar qui estime que "les générations précédentes ne s'en sortaient pas mieux", rappelle "qu'au début du siècle, 50 % seulement des enfants étaient présentés au certificat d'étude et tous ne réussissaient pas". Et le recteur de conclure : "L'important, c'est que les compétences non acquises finissent par l'être en fin de cycle 2", tout en annonçant la création d'une évaluation intermédiaire, au début du CE1, qui sera testée en 2006 et officialisée en 2007.

Philippe GALLINI